

5^e

Tour de l.



11 > 12
AVRIL 2026

Orne

Féminin

COUPE DE FRANCE
DN2 DAMES



11/04	Damigny	115 km
14h	➤ Moulins-la-Marche	
12/04	Contre la montre individuel	
9h	➤ Saint-Sulpice-sur-Risle	13 km
14h30	Saint-Sulpice-sur-Risle	
	➤ L'Aigle	103 km



Suivez-nous !

INFORMATIONS

Samedi 11 Avril

10 h 15 – 11 h 15 : Accueil des équipes salle Mazeline, rue du chemin de Maure à Damigny et remise des dossiers techniques (dossards, plaques de cadres, tickets repas...).

11 h 45 : Réunion des directeurs sportifs, salle Mazeline

12 h 45 : Présentation des équipes et signature au podium

13 h 50 : Départ fictif, salle Mazeline, rue du chemin de Maure

17 h00 : Arrivée, Moulins la Marche, rue Jean Gabin

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical – salle des fêtes, rue Jean Gabin

: Salle « arbitres » - salle des fêtes, rue Jean Gabin

19 h30 : Repas du soir à l'hébergement. **Places limitées à 100.**

Hébergement : lycée agricole de Sées – Campus Terre et Avenir, rue du 11 novembre

Prévoir duvet/oreiller/sac de couchage

Petit déjeuner à partir de 6h30

Dimanche 12 Avril

8 h 30 : signature au podium et contrôle des vélos, St Sulpice sur Risle,
C10 lieu-dit le Boulay

8 h 45 : 1^{er} départ, lieu-dit le Boulay

: Arrivée : lieu-dit le Boulay (hauteur de l'entrée du stade)

: Contrôle médical : mairie

: Salle « arbitres » : mairie

11 h30 : repas Salle des Fêtes

13h30 : Présentation des équipes et signature, podium chemin de Bouvier

14h : Protocole et Récompenses étape 2, podium chemin de Bouvier

14 h 25 : Départ fictif, chemin de Bouvier

17 h 30 : Arrivée, place de la Halle, L'Aigle

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical : foyer Guilloux, place du 19 mars 1962 (derrière l'office de tourisme)

: Salle « arbitres » : salle de la police municipale, 37 rue St Jean

Comité d'Organisation Tour de l'Orne

Président du Comité d'Organisation : Jean-Pierre Henry

Vice-président du Comité d'Organisation : Didier Olivier

Trésorier : Raphaël Lemerrier

Responsable « Sécurité » : Daniel Colombu

Responsable « Signaleurs » : Germain Andrieux

Responsable Hébergement : Dédée Sineux

Permanence –secrétariat : Ghislaine Henry

Informatique et classement : FFC

Voiture-sono : « Crédit Mutuel »

Responsable « Invités » : Anthony Léveillé

Médecin : Bertrand Fabre

Service médical : Ambulances Bagnolaises

Motos Sécurité : MSO – Didier Libor

Dépannage neutre et radio course : Shimano

Animateur : Jean-Louis Roche

Podium protocole : Mélanie Lemerrier et Camille Lesieur

Véhicules « officiels » : Toyota Alençon

Officiels fédéraux :

- **Présidente de jury : Amélie Loric**
- **Arbitres : Aurore Pecquery, Damien Quillivic**
- **Juge à l'arrivée : Auguste Herissé**
- **Chronomètre : Eric Gauvin**
- **Arbitres moto : Valentin Jeanneau, Denis de Marez**

Couverture de l'épreuve :

- **1 voiture ouvreuse**
- **2 voitures de sécurité**
- **Voiture sono « Crédit Mutuel »**
- **1 voiture de dépannage neutre**
- **Info moto « Shimano »**
- **Moto « régulateur »**
- **15 motards sécurité**
- **1 véhicule fin de course**

Clubs FFC partenaires :

- **Briouze Cyclisme Compétition**
- **Flers Cyclisme 61**
- **UC Alençon-Damigny**
- **VC Aiglon**
- **VC Nonantais**

5^{ème} TOUR DE L'ORNE Féminin – COUPE DE FRANCE DAMES

Damigny – Moulins la Marche

ÉTAPE 1 – 11 Avril 2026

Heure de départ réel : 14h

Présentation des équipes : au podium

Départ fictif : salle Mazeline

Départ réel : sur D26, route d'Ecouves (à hauteur du château d'eau)

1 petite boucle : 8.5 km

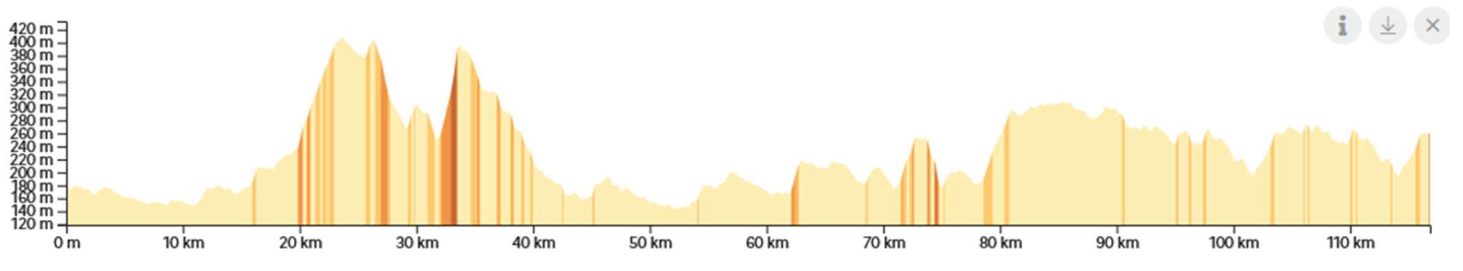
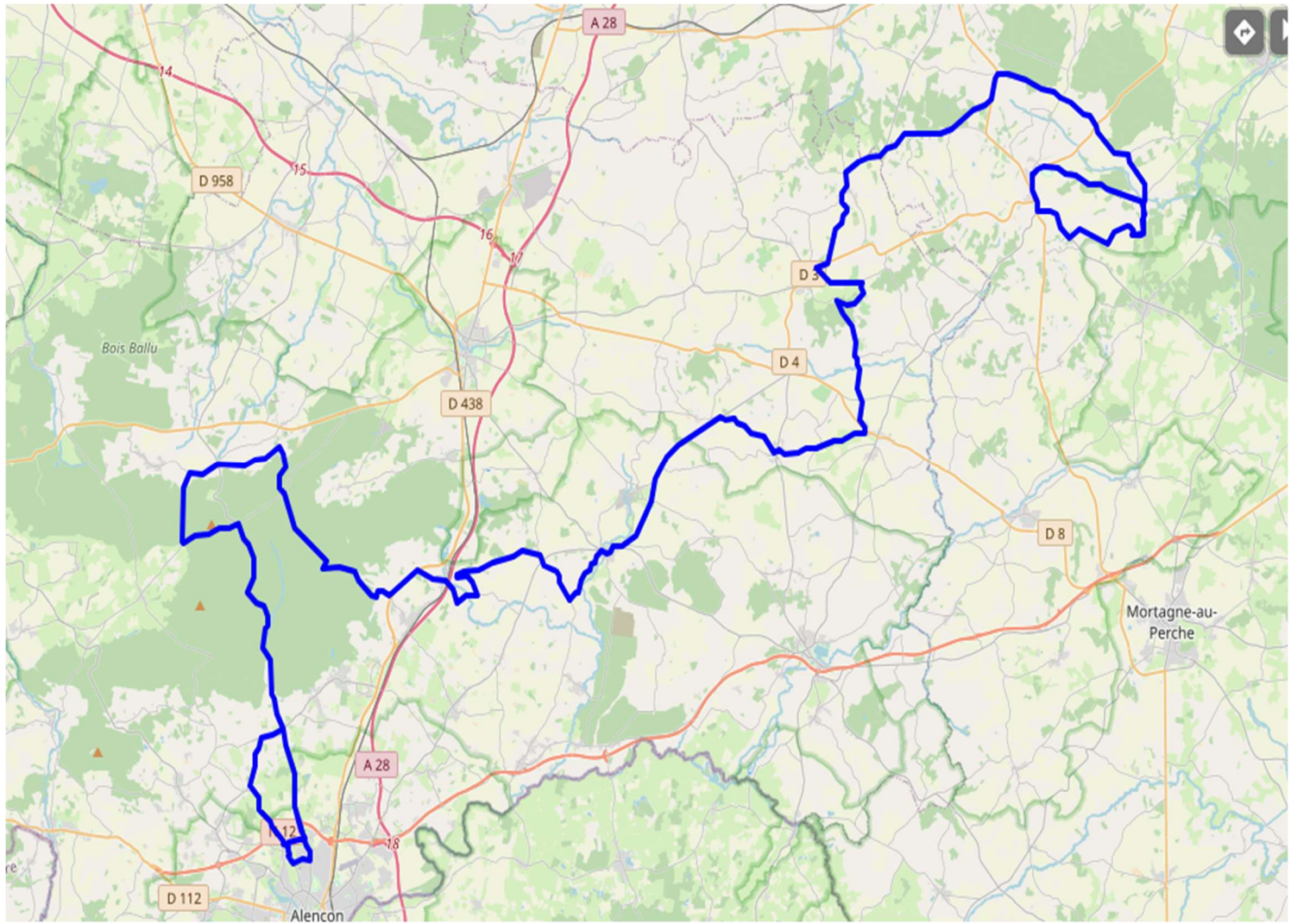
1 partie en ligne : 94.6 km

1 boucle finale : 12.5 km

Kilométrage		Route		Moyenne horaire		Itinéraire
Parcours	A parcourir	Voie		38 km/h	40 km/h	
1.5			Départ fictif	13h50	13h50	Salle Mazeline
						A droite, chemin de Maure
						A droite, rue de Bellevue
		D26				A gauche, route d'Ecouves
0	115.6		Départ réel	14h	14h	Château d'eau
3.4	112.2	D1		14h05	14h05	A gauche
						Rue de Radon
4.3	111.3					A gauche, vers Colombiers
5.8	109.8			14h09	14h08	Entrée Colombiers
6	109.6					A gauche, rue du Parc
6.2	109.4	D204				A gauche
		D204				Entrée Damigny, rue principale
8.5	107.1					A gauche, rue de Bellevue
						A droite, chemin de Maure
8.9	106.7		PC1	14h14	14h13	Passage devant salle Mazeline
9.9	105.7					A gauche, rue Lazare Carnot
10.5	105.1	D26		14h16	14h15	A gauche, route d'Ecouves
						Tt droit, route d'Ecouves
		D26				RP, tt droit
						Tt droit, vers la Croix Médavy
22.8	92.8		MG1	14h36	14h34	La Croix Médavy
22.9	92.7	D226				A gauche
25.2	90.4	RF St Hilaire		14h39	14h37	A droite, carrefour de Geoffroy
						Route étroite
26.1	89.5					Tt droit
						Descente dangereuse
27.6	88	D748		14h43	14h41	A droite
28.9	86.7					Tt droit, L'Etre Ragaine
29	86.6					A droite, route des Haras
						Route étroite
31.5	84.1					A droite, route des étangs
33.3	82.3		MG2	14h52	14h49	Carrefour de la Branloire, tt droit vers parc animalier

						Route étroite
36.3	79.3					Carrefour du Rendez-vous, à droite
36.5	79.1			14h57	14h54	A gauche, vers Vingt Hanaps
	RF					Route de la Fontaine au faon
						Route étroite
39	76.6			15h01	14h58	A gauche, les Chauvières
39.2	76.4					A droite, rue de la forêt
39.7	75.9					A gauche, route des Mézières
41.1	74.5	C1		15h04	15h01	A droite, place de l'étoile
		C1				Rue Pierre Sevin
						Entrée St Gervais du Perron
42.3	73.3	D758xD138		15h06	15h03	Tt droit, rte de l'étang du Perron
43.3	72.3					A gauche, route de la Vande
44.1	71.5	D761				A gauche, rue Octave Geslain
45.3	70.3	D759		15h11	15h08	A droite, vers Bursard, route des Garennes
48.3	67.3	D759				A droite
48.9	66.7	D759		15h17	15h13	Entrée Bursard
49	66.6	D309				A droite, vers Essay
49.2	66.4	D309xD31				Tt droit, vers Hauterive
51	64.6	D209				A gauche, lieu-dit le Haut Friche
52.9	62.7			15h23	15h19	Entrée Essai, rue Abbé Turiault
53.2	62.4					A droite, rue Pierre Louis Roederer
53.5	62.1	D42				A gauche, rue Francisque de Corcelle
54.1	61.5	D31				RP à gauche, vers Courtomer
54.4	61.2		PC2	15h25	15h21	
60.4	55.2	D227				A droite vers Montchevrel
61	54.6		KM 61	15h36	15h31	
		D227				Entrée Montchevrel
62.8	52.8	D227	MG3	15h39	15h34	
63.1	52.5	D227xD4				Tt droit vers Laleu
64.6	51	D768		15h41	15h36	A gauche
64.7	50.9	D768				Tt droit
65.7	49.9	D563				A droite, vers Ste Scolasse
67.6	48			15h46	15h41	Entrée Ste Scolasse
67.7	47.9					A gauche, rue des Poiriers
						Rue étroite
67.8	47.8	D236				Tt droit, vers Le Plantis, rue de Noé
70.2	45.4			15h50	15h45	Entrée Le Plantis
70.3	45.3	D236				Tt droit
72.6	43	C8		15h54	15h48	A droite
74.1	41.5	D765				A gauche, vers Courtomer
75.4	40.2	D765				A droite, vers Courtomer
75.9	39.7	D765		16h	15h53	Entrée Courtomer
76.1	39.5	D3				A droite, vers Moulins la Marche
76.6	39	D31				A gauche, vers Ferrière la Verrerie
79.1	36.5	D31				Entrée Ferrière la Verrerie
80	35.6		MG4	16h06	16h	
81.7	33.9	D131				A droite, vers Mahéru, Fay

84.7	30.9			16h13	16h07	A gauche, route du Bois du Prieur
86.6	29	D932				A gauche, route des Haras
87.4	28.2	D674		16h18	16h11	A droite, vers la Ferrière au Doyen
90.1	25.5	D674xD252		16h22	16h15	Tt droit, vers La Ferrière au Doyen
91.8	23.8	D674x D3				Tt droit, vers Bonnefoi, Bonsmoulins
93.6	22	D674				A droite, vers Bonmoulins
95.1	20.5			16h30	16h22	Entrée Bonsmoulins
95.4	20.2	D205				Tt droit, vers Soligny
96.6	19	D678				A droite, route de la Fontaine, vers St Aquilin de Corbion
98.3	17.3			16h35	16h27	Entrée St Aquilin de Corbion
100.2	15.4	D32		16h38	16h30	A droite, vers Moulins la Marche
101.4	14.2	D32				Entrée Moulins la Marche
102	13.6	D932				A droite, vers centre ville
102.6	13	D3				A droite, rue Jean Gabin, vers L'Aigle
103.1	12.5	D3	PC3	16h42	16h34	Passage sur la ligne (avant silo)
103.8	11.8	D28				A droite vers Bonsmoulins
107.7	7.9			16h50	16h41	Entrée Bonmoulins
107.9	7.7	D205				A droite, vers Soligny
109	6.6	D678		16h52	16h43	A droite vers St Aquilin de Corbion
		D678				Entrée St Aquilin
112.6	3	D32		16h57	16h48	A droite vers Moulins la Marche
		D32				Entrée Moulins la Marche
114.3	1.3	D932				A droite, vers centre ville
115	0.4	D3				A droite, rue Jean Gabin
115.6	0		Arrivée	17h02	16h53	Passage ligne arrivée



5^{ème} TOUR DE L'ORNE Féminin– COUPE DE FRANCE DN DAMES

Saint Sulpice sur Risle – Saint Sulpice sur Risle

ÉTAPE 2 – 12 Avril 2026

CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL

Route	Direction	Itinéraire	Kilométrage		Moyenne horaire	
			Parcouru	A parcourir	44km/h	46 km/h
C9		Lieu-dit le Boulay	0	13.5	9h	9h
C9xC2	Tt droit	C9	0.1	13.4		
C9xD919	Tt droit	C9	0.9	12.6	9h01	9h01
D12	A droite	Vers Gauville	3.2	10.3	9h04	9h04
D292	A droite	Vers la Sapaie	4.4	9.1	9h06	9h05
D919	A droite	Vers L'Aigle	7.5	6	9h10	9h09
D292	A gauche	Vers les Aulnaies	7.8	5.7		
C2	A droite	Vers St Martin d'Ecublei	9.6	3.9	9h13	9h12
R7	A droite	Vers Fontaine	11	2.5	9h15	9h14
D664	A gauche	Vers St Sulpice	12.5	1	9h17	9h16
C9	A droite	Vers le Boulay	13.2	0.3		
C9		Arrivée, entrée stade	13.5	0	9h18	9h17

5^{ème} TOUR DE L'ORNE Féminin – COUPE DE FRANCE DAMES

Saint Sulpice sur Risle – L'Aigle

ÉTAPE 3 – 12 Avril 2026

Présentation des équipes : au podium

Départ fictif : 14h20 - chemin de Bouvier

Départ réel : 14h30 – sur C1

En ligne : 72.1 km

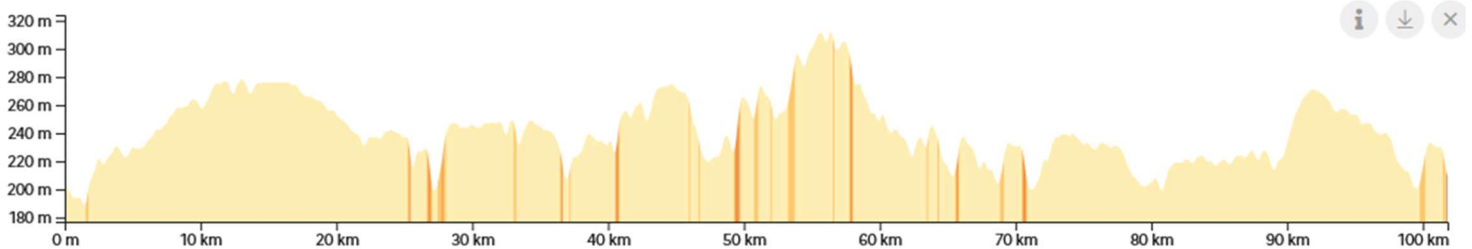
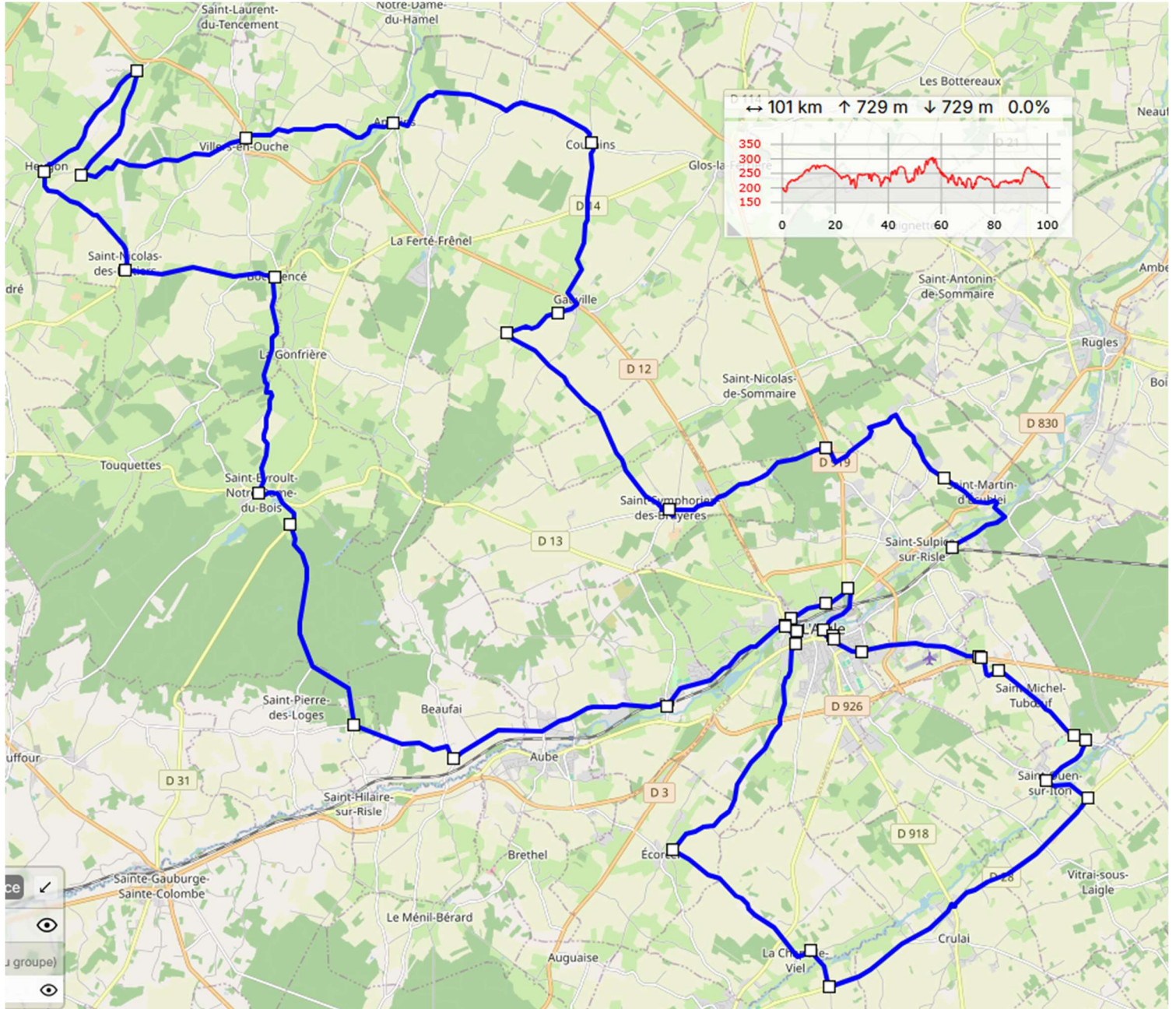
Boucle finale : 31.1 km

Kilométrage		Voie		Moyenne horaire		Rue
Réalisé	A parcourir			38 km/h	40 km/h	
			Départ fictif	14h20	14h20	Chemin de Bouvier
		D293				A gauche
		D293				Passage à niveau
		C1				A gauche, vers St Martin
						Pont étroit – 1 file
0	102.5	C1	Départ réel	14h30	14h30	après le pont, au N° 1 ferme des Bouviers
0.2	102.3					Passage surélevé
0.6	101.9					Passage surélevé
1.3	101.2	D664				A gauche, vers St Martin
1.4	101.1					3 ponts étroits 1 file
1.6	100.9			14h32	14h32	Entrée St Martin d'Ecublei
2.1	100.4	D664xD930		14h33	14h33	
		C3				Tt droit rue des Glycines
4.8	97.79	D292		14h35	14h34	A gauche, lieu-dit Les Aulnaies
6.6	95.9	D919		14h40	14h39	A droite vers Glos la Ferrière
6.9	95.6	D292				A gauche
9.5	93	D292xD12		14h45	14h44	Tt droit vers St Symphorien des B
10.3	92.2	D292				Entrée St Symphorien des B.
		D292				Tt droit
10.9	91.6	C2		14h47	14h46	A droite, route de Gauville
						Route étroite
12.3	90.2			14h49	14h48	Tt droit vers Gauville
						Route étroite
15	87.5					Tt droit, route de St Symphorien
16.1	86.4			14h54	14h53	A droite, vers Gauville, route de la Gonfrière
17.5	85			14h56	14h55	Entrée Gauville
17.8	84.7	D656xD12		15h	14h58	Tt droit, vers Couvains
20.1	82.4	D656xD14				Tt droit, vers Couvains, route de Beauflis
21.3	81.2	D656				Entrée Couvains
21.4	81.1	D656	PC1	15h02	15h	Devant mairie
21.5	81	D231				A gauche, vers Anceins
21.7	80.3	D231		15h05	15h03	A gauche, vers Anceins, La Ferté Fresnel
23.5	79					A gauche, vers Anceins , la Ferté F.

23.7	78.8	D231				A droite, vers Anceins
26.3	76.2			15h09	15h07	Entrée Anciens
26.6	75.9	D252xD231				Tt droit vers Villers en Ouche
27	75.5	D231				Pont étroit
27.9	74.6	D231	MG1	15h12	15h10	
29.9	72.6					Entrée Villers en Ouche
30.1	72.4	D12		15h15	15h13	A gauche
						A droite, route du Presbytère
31	71.5			15h17	15h14	Tt droit, route de la Beaumée, vers Heugon
						Route étroite
34.3	68.2	C6		15h21	15h19	A droite, route de la Guiel
						Route étroite
36.5	66					Pont étroit +dos d'âne
36.7	65.8	D232		15h25	15h23	A gauche, route de la Vallée Blanchet
39.4	63.1			15h30	15h27	Entrée Heugon
39.6	62.9	D232	PC2			Hauteur parking à gauche
39.9	62.6	D663				A gauche, vers St Nicolas des Laitiers, route du moulin
42.7	59.8			15h35	15h32	Entrée St Nicolas des Laitiers
42.8	59.7	D662				A droite
43	59.5	D14				A gauche, vers La Ferté Fresnel, Bocquencé
				15h40	15h36	A gauche
46	56.5	D14				Entrée Bocquencé
46.2	56.3	D230				A droite, route de la Charentonne
49.3	53.2	D230	MG2			
50.8	51.7			15h49	15h45	Entrée St Evroult Notre Dame du Bois
51.3	51.2	D13				A gauche
						Haricots centraux
51.9	50.6	D31				A droite, vers Ste Gauburge
52.6	49.9	D230		15h52	15h48	A gauche, vers St Hilaire sur Risle
57.4	45.1	D220				A gauche, vers Beaufai
59.4	43.1					Entrée Beaufai
59.8	42.7			16h03	15h58	A droite, route de la Risle
59.9	42.6	D220				A gauche, rte d'Echauffour
61	41.5		KM61			
61.7	40.8			16h06	16h02	Entrée Corru
61.9	40.6					Pont étroit, 1 file
62.5	40					Haricots +coussins berlinois
64.1	38.4			16h10	16h05	Entrée Rai
64.8	37.7					Passage surélevé
64.9	37.6	D220xD669				Tt droit vers L'Aigle
65.9	36.6					Rétrécissements avec haricots centraux et latéraux)
67.2	35.3					Passage à niveau
67.3	35.2					Entrée L'Aigle, rue Charles Mérouvel
67.8	34.7					Rétrécissement
68	34.5			16h16	16h11	A gauche, vers avenue Pays d'Auge
68.1	34.4					A droite, vers le Rouvray la Guinguette
						Tt droit le Rouvray
						Rue Louis Le Cavalier
			MG3			La Côte douce

69.1	33.4					Rétrécissements +haricots centraux successifs
69.7	32.8	D919				A droite, vers L'Aigle
70.1	32.4			16h20	16h14	Entrée L'Aigle, rue St Barthélémy
70.2	32.3					Ilot central
70.3	32.2					Dos d'âne
70.6	31.9					Passage surélevé
70.7	31.8					A gauche, rue Guillaume le Conquérant
70.8	31.7					Dos d'âne
						Tt droit, rue Romain Darchy
71	31.5		PC3	16h21	16h15	Passage sur la ligne
						A gauche, rue Porte Givry
71.1	31.4					A droite, rue du 1 ^{er} But
						Passage surélevé
71.2	31.3					A gauche, bld Vaugois
						Haricots centraux
71.9	30.6					RP, bld du Maréchal Leclerc (3 ^{ème})
						Entrée St Sulpice sur Risle
72	30.5					RP, tt droit, centre Leclerc
72.8	29.7					RP, 3 ^{ème} à droite, route de Paris
73.5	29					RP, 1 ^{ère} à droite, route de Paris
74.5	28	D665		16h27	16h21	RP, 2 ^{ème} à droite, vers St Michel T.
75.7	26.8					Entrée St Michel Thubeuf
						Tt droit, rue St Michel de la forêt
						Passage surélevé
		D293				Tt droit vers Thubeuf
77.7	24.8	C1		16h32	16h26	A droite, vers St Ouen sur Iton
78.7	23.8					Entrée St Ouen sur Iton
79	23.5		PC4	16h34	16h28	Rue Désiré Guillemare
79.1	23.4	D666				A gauche, rue des Ponts de l'Iton
80.1	22.4	D28				A droite, vers Crulai
83.8	18.7	D918		16h42	16h35	A droite- gauche, vers L'Aigle
		D28				A gauche, vers Les Aspres
87.1	15.4	D668		16h47	16h40	A droite, vers La Chapelle Viel
						Entrée La Chapelle Viel
88	14.5	D668				A gauche
88.9	13.6	D668xD930		16h50	16h43	Tt droit
92	10.5	C4		16h55	16h48	A droite, vers L'Aigle
96.8	5.7					Entrée L'Aigle, rue de la Mérillière
97.6	4.9			17h04	16h56	A droite, rue Louis Pasteur
						A gauche, rue du Paradis
97.8	4.7	D12				RP à gauche, avenue Comtesse de Ségur
98.4	4.1			17h05	16h57	A droite, vers le Rouvray la Guinguette
						Tt droit le Rouvray
						Rue Louis Le Cavalier
						La Côte douce
						Rétrécissements +haricots centraux successifs
100	2.5	D919		17h07	17h	A droite, vers L'Aigle
100.4	2.					Entrée L'Aigle, rue St Barthélémy
						Ilot central

						Dos d'âne
						Passage surélevé
101.9	0.6					A gauche, rue Guillaume le Conquérant
						Passage surélevé
						Tt droit, rue Romain Darchy
102.5	0		17h12	17h03		Arrivée



Règlement du « Tour de l'Orne Féminin » Manche de Coupe de France DN2 Dames 11 et 12 avril 2026

Article 1.

Le « Tour de l'Orne Féminin » cycliste est organisé par le Comité d'Organisation du Tour de l'Orne, sous l'égide du Comité Départemental de Cyclisme, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France Dames. Il se dispute les samedi et dimanche 11 et 12 avril 2026.

Article 2. L'épreuve

Elle est réservée aux athlètes femmes Elite, Open1, Open 2 et Open 3.

Elle est inscrite au calendrier national femmes de la FFC.

Cette épreuve est la 2^{ème} manche de la Coupe de France DN2 Dames.

Le samedi 11 avril : Damigny – Moulines la Marche – 116 km en ligne – départ fictif : 13h50 –

Le dimanche 12 avril : Saint Sulpice sur Risle – Saint Sulpice sur Risle – 13.5 km – contre la montre individuel – 1^{er} départ : 8h45

Le dimanche 12 avril : Saint Sulpice sur Risle – L'Aigle – 102 km en ligne - départ fictif : 14h20 –

Article 3. Participation

Participant·es admises (Elites, Open 1, Open 2 et Open 3) par ordre de priorité, et avec un maximum de 8 compétitrices par équipes :

- ✓ Equipes labellisées « National 2 femmes »
- ✓ Equipes étrangères (3 maximum)
- ✓ Sélections régionales (hors effectifs N1 N2)
- ✓ Sélections départementales (hors effectifs N1 N2)
- ✓ Individuelles de clubs, n'appartenant pas aux structures N1 N2

Les engagements se font via la plateforme Web.

Article 4. Permanence

Elle se tiendra le samedi 11 avril 2026 à partir de 10 heures15 à Damigny, salle Mazeline, rue du chemin de Maure. La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10 h15 à 11h 30.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des arbitres, est fixée à 11h45, salle Mazeline.

Heures de départ des différentes étapes :

- ✓ 1^{ère} étape : départ fictif 13h50 – départ réel 14h
- ✓ 2^{ème} étape : 1^{er} départ : 8h45–
- ✓ 3^{ème} étape : départ fictif 14h20, départ réel 14h30.

Présentation des équipes 1 heure1/4 avant les départs des 1^{ère} et 3^{ème} étapes, par équipe complète et signature au podium.

Cette présentation se clôturera 15 minutes avant le départ fictif.

La présentation des compétitrices est obligatoire et permettra au jury des arbitres de réaliser les émargements.

Article 5. Radio Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence de 157.550 MHz.

Article 6. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société Assistance Sport Média, avec 2 véhicules. Les directeurs sportifs sont autorisés à suivre à partir de 4 compétitrices. L'ordre des véhicules respecte le classement par équipe de la 1^{ère} manche, les autres sont au tirage au sort.

Article 7. Contre-la-montre individuel : 2^{ème} étape

Le 1^{er} départ a lieu à 8h45, ensuite de minute en minute, à l'ordre inverse du classement général (possibilité de faire par vague).

Le vélo de contre-la-montre est autorisé.

Chaque compétitrice doit se présenter au plus tard 15 minutes avant son heure de départ. Le départ doit être pris à l'arrêt, la compétitrice est tenue puis lâchée sans être poussée.

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les compétitrices en course et les véhicules suivant les concurrentes.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 25 mètres derrière la compétitrice, ne jamais la dépasser ni venir à sa hauteur.

En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

Information particulière : sur la D12 – km 3.2 à 4.4 – les concurrentes ne doivent emprunter que la voie de droite.

Article 8. Délais :

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée sont fixés à 20% du temps de la vainqueur de l'étape. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Pour le contre – la - montre, le délai d'élimination sera porté à 30%.

Article 9. Classements :

Les classements suivants sont établis conformément aux articles 2.6.13 à 2.6.18 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

➤ **Classement général individuel au temps : « Conseil Départemental de l'Orne » :**

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par le chronométrateur dans toutes les étapes courues, bonifications et pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, en premier ce sont les fractions de seconde du CLM qui sont réintégrées, puis si encore égalité il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

La règle des « 3km » sera appliquée lors de la 1^{ère} et la 3^{ème} étape.

➤ **Classement général individuel « MG » : « Evidence Environnement » :**

Le classement général individuel « MG » est disputé sur l'ensemble des côtes retenues. La cotation des points est la suivante :

Etapes en ligne : de la 1^{ère} à la 4^{ème} compétitrice : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel « MG », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de 1^{ère} place dans les côtes
- classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, toute concurrente doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

➤ **Classement général individuel « Points Chauds » : « Intermarché » :**

Le classement général individuel « Points chauds » est établi par addition des points obtenus à chaque sprint « Point Chaud » de chacune des étapes 1 et 3. La cotation des points est la suivante :

- Etapes en ligne : de la 1^{ère} à la 4^{ème} compétitrice : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel « Points Chauds », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de victoires d'étape
- nombre de victoires dans les sprints « Points Chauds »,
- classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, toute concurrente doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

➤ **Classement général individuel « U 23 » : « Crédit Mutuel »**

Le classement général individuel « U23 » est réservé aux compétitrices âgées de moins de 23 ans dans l'année.

Ce classement s'obtient selon la place de ces compétitrices au classement général individuel au temps, la vainqueur étant celle la mieux placée dans ce classement.

➤ **Classement général individuel « U19 » : « ville de Damigny »**

Le classement général individuel « U19 » est réservé aux compétitrices âgées de 17 à 18 ans dans l'année.

Ce classement s'obtient selon la place de ces compétitrices au classement général individuel au temps, la vainqueur étant celle la mieux placée dans ce classement.

➤ **Classement général individuel « Combiné » : « Groupama »**

Le classement « Combiné » s'obtient par addition des points acquis dans les classements « Points Chauds » et « MG ». La compétitrice ayant le nombre de points le plus important sera déclarée vainqueur de ce classement.

Pour être classée, une compétitrice doit avoir marqué des points dans les deux classements distinctifs.

En cas d'égalité de points, elles seront départagées sur la place obtenue au classement général individuel au temps.

➤ **Classement « Km 61 » : « Toyota »**

Article 10. Bonifications – Reports

Des bonifications en temps (reportées uniquement au classement général individuel) sont attribuées dans la 1^{ère} étape aux « MG » - 4 MG - et dans la 3^{ème} étape aux « PC » - 4 PC -.

art.2.6.019 : elles concernent les sprints bonifications et l'arrivée. L'attribution de ces bonifications est la suivante

- 1- à chaque sprint bonifications, il est attribué respectivement 3, 2 et 1 secondes aux 3 premières concurrentes classées.
- 2- à l'arrivée des étapes, il est attribué respectivement 10, 6 et 4 secondes aux 3 premières concurrentes classées.

Les points « bonus » de la Coupe de France sont attribués au meilleur grimpeur.

Article 11. Protocole :

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au **protocole** dans les **10 minutes** suivant l'arrivée :

- ✓ La 1^{ère} de l'étape,
- ✓ La 1^{ère} du classement général au temps
- ✓ La 1^{ère} « U19 » du classement général au temps

- ✓ La 1^{ère} « U23 » du classement général au temps
- ✓ La meilleure « Points Chauds » du classement général,
- ✓ La meilleure « MG » du classement général,
- ✓ La vainqueur du classement « Combiné »
- ✓ La vainqueur du « Km 61 » de la 1^{ère} et la 3^{ème} étape

De plus, à l'issue de la dernière étape :

- ✓ Les 3 premières du classement général du TDOF
- ✓ L'équipe vainqueur du TDOF
- ✓ La leader de la Coupe de France
- ✓ L'équipe leader de la Coupe de France

Article 12. Port des maillots :

Selon l'article 2.6.018 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme, la leader de chaque classement est tenue de revêtir le maillot distinctif correspondant. Si une compétitrice est déjà porteuse d'un maillot, son deuxième maillot sera porté par sa suivante à ce classement.

Sur les étapes, seuls les maillots de leader du TDOF, des « MG », des « Points chauds », « U19 », « U23 » et du « Combiné » seront portés.

Article 13. Prix :

Les prix suivants sont attribués selon les informations détaillées ci-dessous :

1^{ère} étape : 610/20 - 2^{ème} étape : 452/20 - 3^{ème} étape : 610/20

Général : 836/20

Prix annexes :

MG : étapes 1 et 3 : 35€ – Points Chauds : étapes 1 et 3 : 35€ – Combiné : étape 1 : 35€

Au général final : « MG » : 70€ - « Points chauds » : 70€- « Combiné » : 70€

Article 14. Sécurité :

A chaque étape, une dérivation pour les voitures des directeurs sportifs sera mise en place avec obligation pour celles-ci de la prendre.

Il est interdit de circuler sur les trottoirs.

Article 15. Pénalités :

Le barème de **pénalités** de la FFC est le seul applicable.

Article 16. Antidopage :

Le règlement antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Les contrôles antidopage ont lieu aux adresses indiquées à la page de chaque étape dans le guide technique de l'épreuve.

Article 17. Réglementation :

Pour tout ce que ne prévoit pas le présent règlement particulier, il convient de se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Tous les dossards et plaques de cadre devront être restitués en bon état à l'organisateur par le responsable d'équipe à l'issue de la course. Des pénalités seront appliquées par le collège arbitral à tous les responsables d'équipe ou aux compétitrices qui ne les auront pas rendus.

Article 18. Mesures environnementales

Afin de respecter l'environnement et dans un souci de sécurité (provoquer une chute collective, blesser un spectateur ou inciter à traverser la chaussée), il est interdit aux compétitrices de se débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons ou tout autre accessoire pendant la compétition.

Article 19. Dispositions générales

Toute personne, compétitrice, personnel d'encadrement ou autre, participant à l'épreuve, à quelque titre que ce soit, devra observer une conduite sportive et loyale et devra veiller à contribuer au succès sportif de la compétition.

Article 20. Restauration

Le repas du dimanche midi, à la charge de l'organisateur pour l'ensemble des compétitrices et pour 3 accompagnateurs maximum par équipe, sera servi à partir de 11h, **salle des Fêtes de Saint Ouen sur Iton**, rue Désiré Guillemare.

Fiche hébergement

Club :

Adresse :

Téléphone :

Réservation : à envoyer à l'organisateur : jean-ghislaine.henry@orange.fr

– port : 06 66 61 50 22

Règlement uniquement par chèque.

Le club s'engage à adresser à l'association, Comité d'Organisation du Tour de l'Orne, 6 rue des Fichets, 61300 St Michel-Thubeuf, un chèque correspondant au montant du nombre de personnes hébergées et ce pour le 2 Avril au plus tard.

PS : Si une annulation intervient moins d'une semaine avant le séjour, 30% de la somme sera retenue, pour participer aux frais engagés.

En PENSION COMPLETE :

- **SAMEDI SOIR** : Repas + nuit + petit déjeuner :

Nombre de personnes prévues : _____ x **42 €** soit = _____

- Prévoir pour le couchage : **Duvet et Oreiller**
- **Merci de préciser le nombre de femmes et d'hommes : F : _____ H : _____**

DIMANCHE MIDI : Repas offert aux compétitrices et à 3 accompagnateurs maximum par équipes,

Si REPAS en plus le DIMANCHE MIDI :

- Repas : 15€ / personne

Nombre de personnes : _____ x 15 € soit = _____

REGLEMENT HEBERGEMENT

Vous êtes agréablement accueillis, respectez ces lieux ainsi que le personnel.

Merci de

- ✓ Ranger les véhicules sur les parkings prévus à cet effet sans bloquer les issues de secours.
- ✓ Respecter la chambre qui vous est attribuée selon le plan.
- ✓ Respecter les horaires des repas :
19h 30 pour le samedi soir – 21h fin de repas
à partir de 6 h pour le dimanche matin
- ✓ Vous munir de votre ticket « Hébergement » afin de le remettre au moment du repas du soir aux membres du comité venus vous accueillir.
- ✓ Libérer les lieux pour 8h30 le dimanche matin.
- ✓ Laisser les locaux propres, s'assurer que tout est en ordre avant de partir.

IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LES LOCAUX

Merci et bon séjour.

Veuillez respecter ce règlement afin de pouvoir conserver une organisation de qualité.